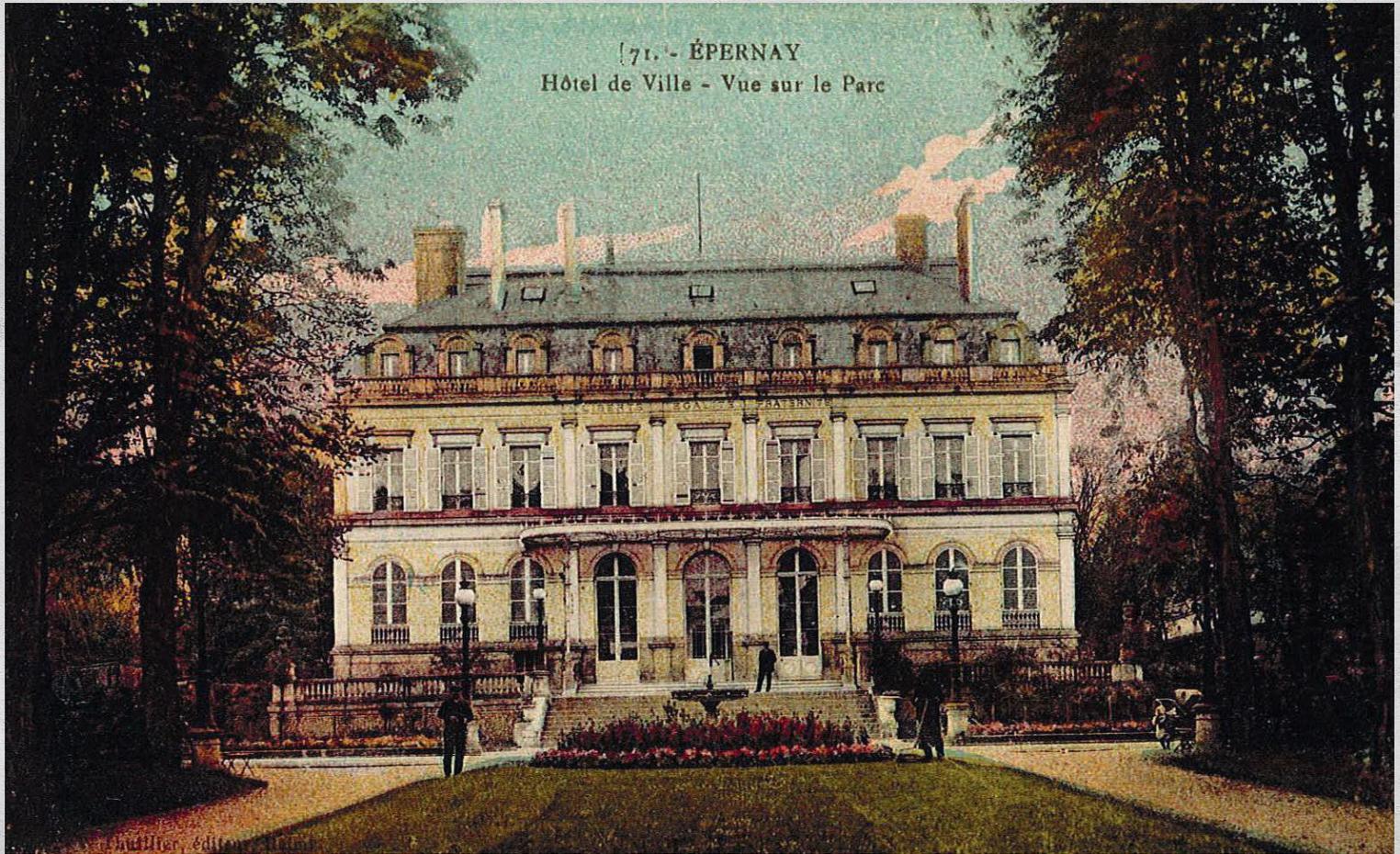


Service éducatif des Archives municipales d'Épernay



Les *100 ans* de l'Hôtel de Ville d'Épernay

Archives municipales d'Épernay

☞ *Dossier Elève (8-12 ans)* ☞

Direction : Mme MOREL Marjorie

Professeur-animateur : M. de GOSTOWSKI

UNE FONCTION AVANT D'ÊTRE UN BÂTIMENT

1 - Définissez ce qu'est un maire.

- Un maire est le représentant de l'Etat dans la commune* *Un maire est le premier officier d'une commune* *Un maire est le représentant du département dans la commune*

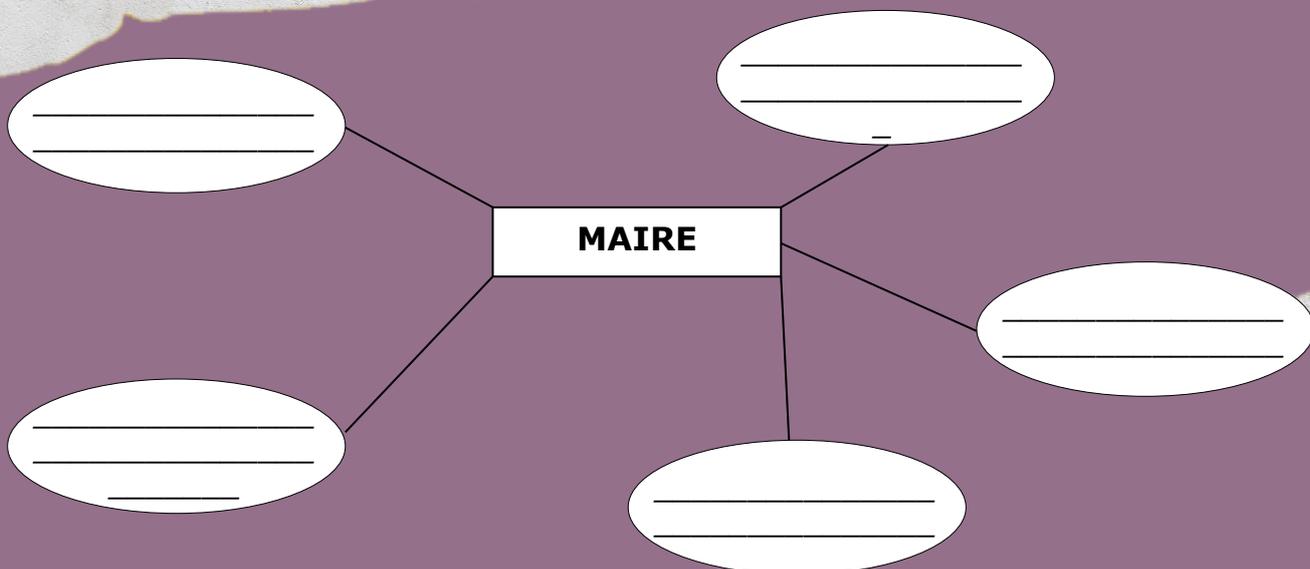
2 - En quelle année la fonction de Maire est étendue à l'ensemble du domaine royal ?

- 1692 1693 1765

3 - D'après le panneau, pourquoi, selon vous, les échevins doivent prêter serment de fidélité au maire ?

- Les échevins doivent prêter serment de fidélité au maire parce qu'il est noble.* *Les échevins doivent prêter serment de fidélité au maire parce qu'il passe les troupes en revue.* *Les échevins doivent prêter serment de fidélité au maire parce qu'il est le représentant du roi dans la commune.*

4 - Replacer les compétences du Maire de cette époque dans les bulles :



5 - Que vient modifier l'édit royal de 1765 ?

- Les communes élisent une assemblée et un maire. Ils reçoivent une validation de leur élection par le roi.* *Les communes élisent une assemblée. Elles donnent au roi le nom de trois candidats pour être maire. Le souverain en choisit un.* *Le roi nomme une assemblée dans les communes. Elles donnent au roi le nom de trois candidats pour être maire. Le souverain en choisit un.*

6 – L'édit royal de 1765 précise la durée du mandat du maire sous l'Ancien-Régime. Quelle est cette durée ?

3 ans

6 ans

A vie

7 – Depuis quelle année la ville d'Épernay dispose-t-elle d'un maire ? Qui était-ce ?

8 – Quelle loi votée à l'époque de la Révolution française a créé les municipalités ?

- Loi du 5 décembre 1693
 Loi du 14 décembre 1789
 Loi du 5 septembre 1793

Les maires d'Épernay avant la Révolution française

Avant 1765 :

NACQUART	1698
Thierry FAGNIER	1703
Antoine QUATRESOUS	1706
Robert SIFFLET, Sieur DULURE	1707
Vacance entre 1713 et 1765	

Après 1765 :

Jean-Baptiste PARCHAPPE	1765
François CHERTEMPS	1769
Jean-Baptiste de REIMS	1776
Jean-Baptiste PARCHAPPE	1778
M. GILLET	1781
M. PIERROT	1785
M. PARCTELAINE	1788

Vocabulaire :

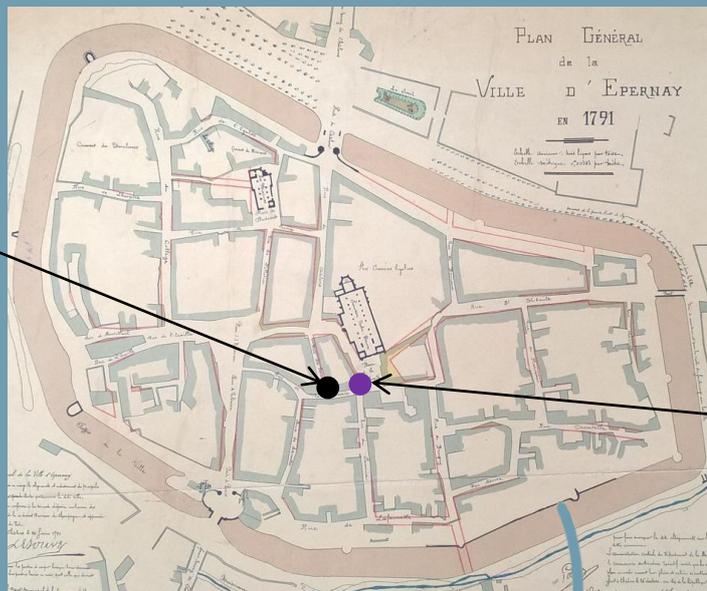
- Charge vénale : il s'agit d'une fonction ou d'une profession que l'on achète.
- Héréditaire : qui se transmet de père en fils.
- Baillage : avant la Révolution française, la France était découpée en Baillages avec à sa tête un Bailli. Il y exerçait un pouvoir administratif, financier et judiciaire.
- Echevin : représentant élu du peuple dans les villes. Il pourrait être comparé aujourd'hui au conseiller municipal.
- Passer les troupes en revue : inspection et surveillance des soldats.
- Édit : loi royale.
- Ancien Régime : ancien mode de fonctionnement politique et sociale de la France avant la Révolution française.

LES PREMIÈRES SALLES DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

1 – Sur le plan ci-dessous :

- placez un point noir à l'endroit où se trouvait le premier lieu de réunion connu du conseil de ville d'Épernay et nommez-le
- placez un point violet à l'endroit utilisé ensuite par le conseil de ville pour se réunir et nommez-le

Premier lieu : _____



Second lieu : _____

Extrait du plan général de la ville d'Épernay, 1791., Archives municipales d'Épernay, non coté.



Image à but non commercial empruntée au site Géoportail



Emplacement de l'ancienne Halle publique



Emplacement de l'ancien hôpital

Images à but non commercial empruntées au site Google Maps

2 – La commune est-elle propriétaire de ce second lieu de réunion ? Pourquoi ?

L'ACHAT DU PREMIER HÔTEL DE VILLE

1 - Quand la ville achète-t-elle un bâtiment pour en faire l'Hôtel de ville ?

5 décembre 1692

18 mars 1765

18 mars 1777

2 - Sur le plan ci-dessous, placez un point marron à l'endroit où se trouvait ce bâtiment.

Troisième lieu :



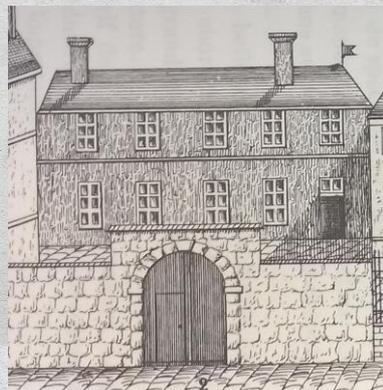
Extrait du plan général de la ville d'Épernay, 1791, Archives municipales d'Épernay, non coté.



← Image à but non commercial empruntée au site Géoportail



↑ Image à but non commercial empruntée au site Google Maps



← Gravure conservée aux Archives municipales d'Épernay, non cotée

3 – Quel problème se pose avec ce bâtiment ?

- Une partie de ce bâtiment est encore une auberge. Le bâtiment est dans un très mauvais état. Le bâtiment est alors encore utilisé comme marché au blé.

4 – Que devient ce bâtiment à la fin du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle ?

- Le bâtiment est finalement revendu en 1794. Le bâtiment est démoli en 1803. Le terrain est vendu en 1807.

UN PRESBYTÈRE POUR MAISON COMMUNE

1 – Qu'est-ce qu'une société populaire ?

- C'est l'ancêtre des partis politiques actuels. C'est l'autre nom donné au conseil municipal. C'est une association religieuse.

2 – Quel bâtiment les sociétés populaires proposent-elles d'utiliser comme Hôtel de ville ?

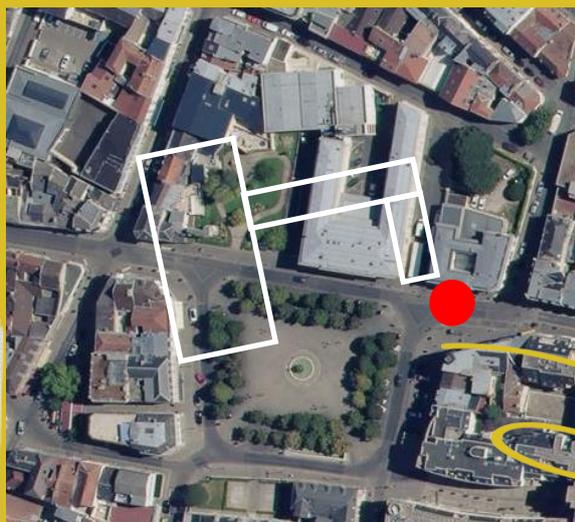
- L'église Notre-Dame. Le couvent Saint-Martin. Le presbytère.

3 – Pourquoi ce choix ?

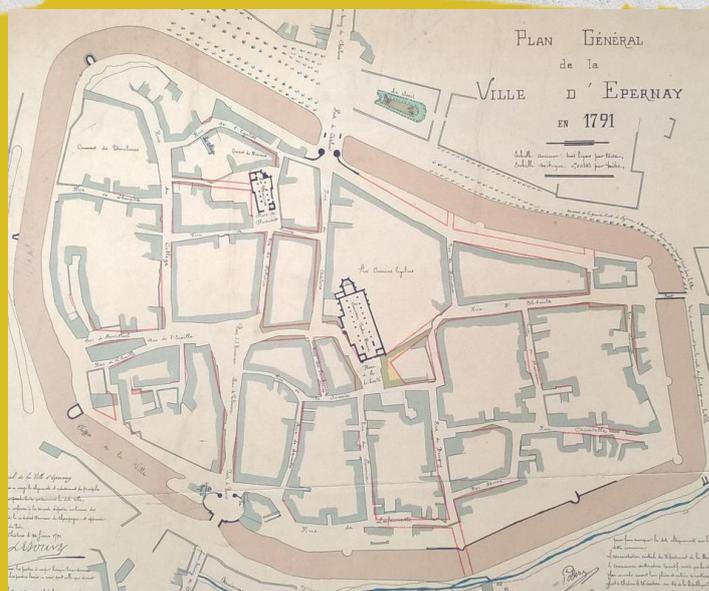
- Le curé de la paroisse est parti. Pour les Révolutionnaires, la religion catholique n'est pas compatible avec la République. Ce choix de lieu est un moyen de montrer que désormais l'autorité politique est supérieure à l'autorité religieuse.

4 – Sur le plan ci-dessous, placez un point rouge à l'endroit où se trouvait ce bâtiment.

Quatrième lieu : _____



← Image à but non commercial empruntée au site Géoportail (visualisation des anciens bâtiments)



Extrait du plan général de la ville d'Épernay, 1791, Archives municipales d'Épernay, non coté.



Image à but non commercial empruntée au site Google Maps

5 – Quand le conseil municipal prend-il possession de ce lieu ?

- 17 novembre 1793. 18 mars 1777. 14 décembre 1803.

Vocabulaire :

- Maison commune : autre nom donné à l'Hôtel de ville, la mairie.
- Presbytère : maison du curé de la paroisse
- Directoire du District : Lors de la Révolution française, les divisions territoriales d'Ancien Régime furent supprimées. Les décrets du 15 janvier et du 16 février 1790 créèrent les départements. Ces nouvelles unités administratives étaient alors divisées en districts. Epernay était le chef-lieu de l'un d'entre eux.

DU PRESBYTÈRE AU COUVENT

1 – Que dit la loi du 18 germinal An XI ?

- La loi du 18 germinal An XI (8 avril 1803) oblige les communes à loger le prêtre de la paroisse.*
- La loi du 18 germinal An XI (8 avril 1803) oblige les communes à chasser les prêtres de la commune.*
- La loi du 18 germinal An XI (8 avril 1803) oblige les communes à construire un logement aux prêtres de la commune.*

2 – Pourquoi cette loi pose un problème à la ville d'Épernay ?

- Depuis 1793, la maison du prêtre (presbytère) abrite l'Hôtel de Préfecture.*
- Depuis 1793, la maison du prêtre (presbytère) abrite l'Hôtel de région.*
- Depuis 1793, la maison du prêtre (presbytère) abrite l'Hôtel de ville. Le conseil municipal ne compte pas déménager.*

3 – Quelle solution est trouvée ?

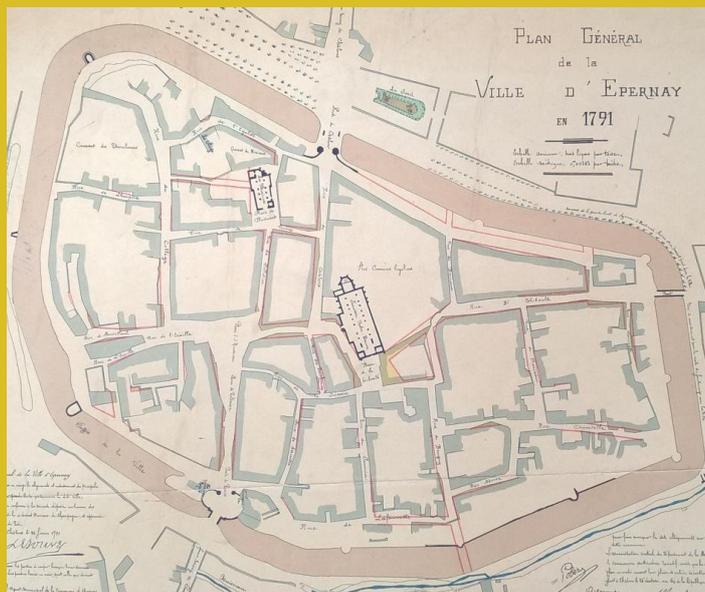
- On déplace l'Hôtel de ville dans le couvent Saint-Martin mitoyen pour laisser le presbytère au prêtre.*
- On décide de construire un nouvel Hôtel de ville ailleurs pour laisser le presbytère au prêtre.*
- On déplace l'Hôtel de ville dans un bâtiment en face avec le sous-Préfet pour laisser le presbytère au prêtre.*

4 – Quand cette solution est-elle mise en place ?

- 1796
- 1827
- 1866

5 - Sur le plan ci-dessous, placez un point jaune à l'endroit où se trouvait ce bâtiment.

Cinquième lieu :



Extrait du plan général de la ville d'Épernay, 1791, Archives municipales d'Épernay, non coté.



← Image à but non commercial empruntée au site Géoportail (visualisation des anciens bâtiments)



Image à but non commercial empruntée au site Google Maps



Carte postale de la place de l'Hôtel de ville (actuelle place Hugues Plomb). La Mairie est le bâtiment du fond, Archives municipales d'Épernay, collection privée.

Vocabulaire :

- Concordat : traité signé entre un Etat et le pape pour définir le rôle de chacun dans l'organisation de l'Eglise.
- Paroisse : Territoire sous la responsabilité religieuse d'un prêtre.
- Annexe : Bâtiment proche d'un établissement principal.
- Magasin : Entrepôt.
- Remise : Lieu de stockage.

UNE EXPANSION URBAINE QUI POUSSE AU PROJET

1 – Quel texte de loi fait des conseils municipaux et du maire les véritables représentants locaux de la population ?

- Les lois Ferry.* *La Charte Raoul Chandon.* *La Charte des libertés communales.*

2 – A quelle date ce texte de loi s'applique-t-il ?

- 5 avril 1882* *5 avril 1884* *5 avril 1906*

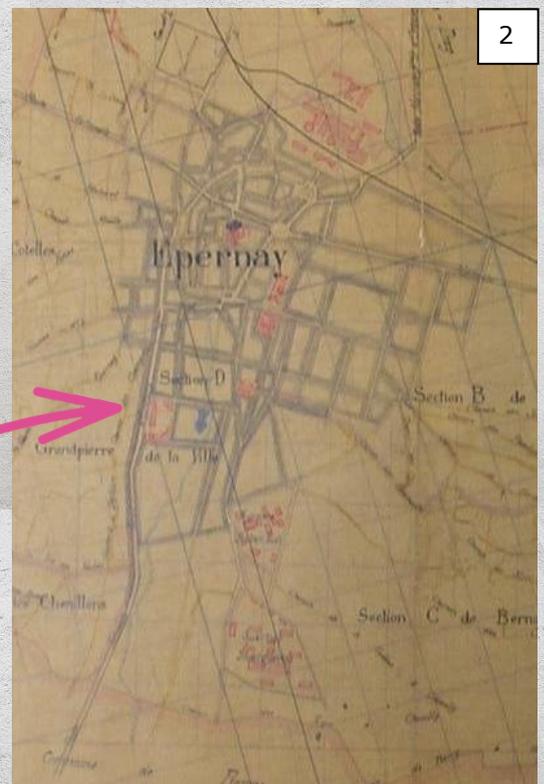
3 – Entre 1830 et 1906, la ville d'Épernay voit sa taille être multipliée par...

- ... 2* *... 4* *... 6*

4 – Voici deux cartes de la ville d'Épernay. L'une correspond aux limites de la ville en 1830 et l'autre à celles de 1906. Entourez sur le document n°2 l'espace de la ville de 1830.



Plan de la ville d'Épernay en 1830 et en 1906, conservé aux Archives municipales d'Épernay, non cotés.

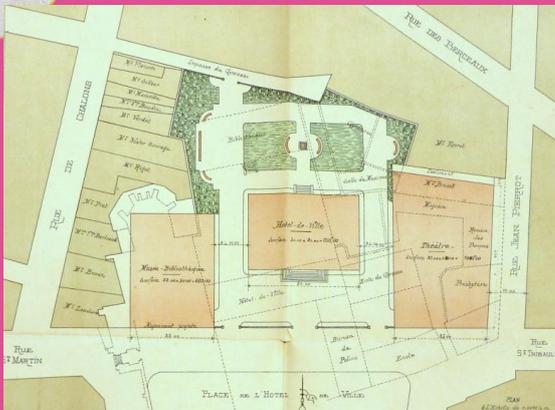


5 – Pourquoi les projets de construction de la ville d'Épernay sortent-ils du modèle qui se développe alors dans tout le pays ?

- La majorité des projets mis en œuvre à Épernay souhaitent la mitoyenneté de la Mairie avec l'école.* *La majorité des projets mis en œuvre à Épernay souhaitent la mitoyenneté de la Mairie avec l'église.* *La majorité des projets mis en œuvre à Épernay souhaitent la mitoyenneté de la Mairie avec le musée.*

DES PROJETS ORIGINAUX À L'ÉTUDE

1 – Au projet de quels conseillers municipaux font référence ces illustrations ?



Plan et élévation de l'Hôtel de ville, du théâtre et du musée-bibliothèque, Archives municipales d'Épernay, 1M1.



Carte postale, Archives municipales d'Épernay, Fonds Jarc, 4Num 476.

Projet _____

Projet _____

2 – Comment se nomme le bâtiment que Raoul CHANDON propose à la Mairie d'acquérir pour en faire le nouvel Hôtel de ville ?

- Hôtel Chandon Hôtel Thévenin Hôtel Gérard

3 – Pour quelles raisons ce bâtiment est-il choisi ?

- Il se situe à l'entrée de la rue du commerce (actuelle avenue de Champagne). C'est un carrefour de voies de communications importantes.
- Il se situe à l'entrée de la rue du commerce (actuelle avenue de Champagne). C'est un endroit symbolise la richesse et la réussite de la ville.
- Il se situe à l'entrée de la rue du commerce (actuelle avenue de Champagne). C'est un endroit qui permet de construire une nouvelle église à côté.

4 – Pour quelle raison ce projet d'acquisition est-il abandonné ?

- L'Hôtel Gérard est jugé trop peu fonctionnel. Dans le contexte hygiéniste de la fin du XIXème siècle, les experts ont peur du manque d'air et de lumière.
- L'Hôtel Gérard est jugé trop cher. Dans le contexte financier de la fin du XIXème siècle, les experts ont peur d'une crise.
- L'Hôtel Gérard est jugé trop éloigné. Les moyens de transport ne sont pas assez développés.

1913 : LE PROJET CHIFFLOT

1 - Pourquoi la place de l'Hôtel de ville porte-t-elle le nom d'Hugues PLOMB ?

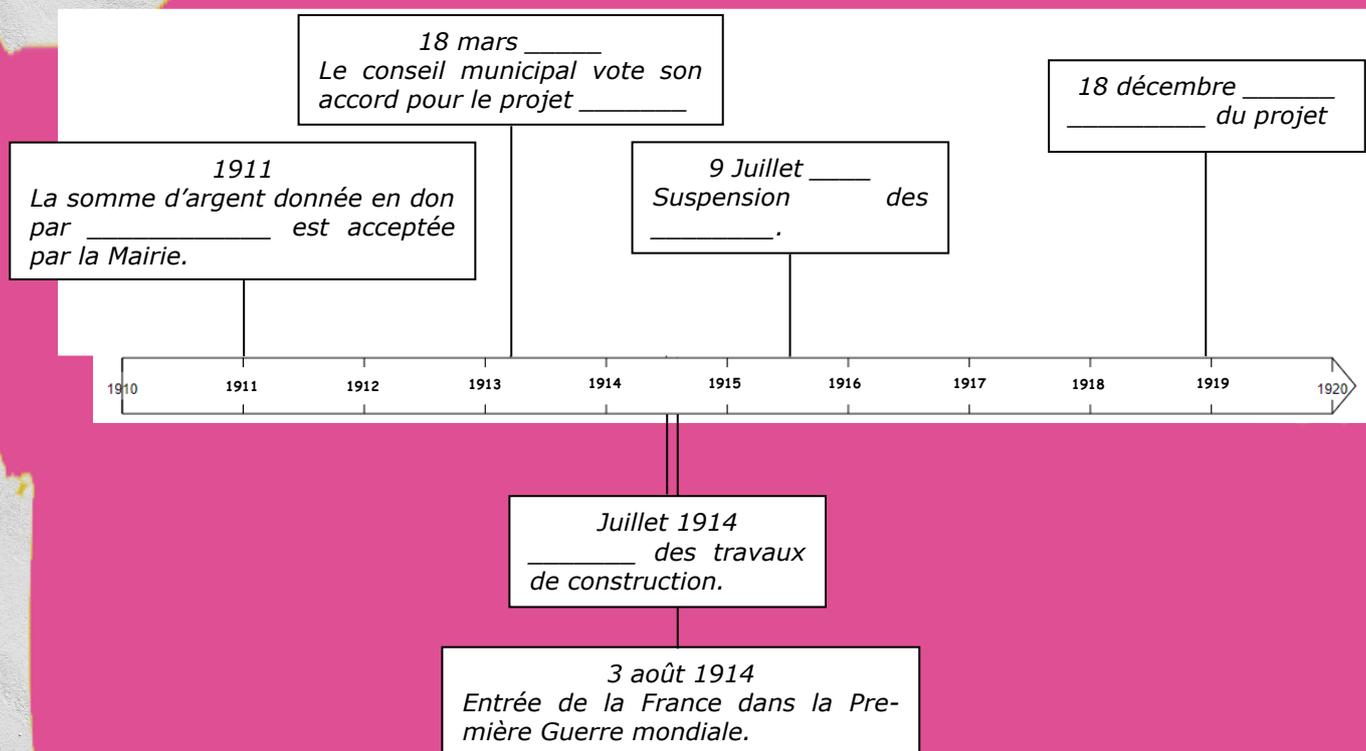
- Hugues PLOMB était un ancien maire de la ville. Hugues PLOMB a fait don à la commune d'une somme d'argent pour construire un Hôtel de ville. Hugues PLOMB est un soldat mort au combat lors de la Première Guerre mondiale.

2 - Quel objectif vise la commune en réalisant ce projet ?

- En réalisant un bâtiment à la fois beau et imposant, la ville veut affirmer son autorité. En réalisant un bâtiment à la fois beau et imposant, la ville veut affirmer sa richesse. En réalisant un bâtiment à la fois beau et imposant, la ville veut affirmer sa réussite.

3 - Compléter la frise chronologique ci-dessous :

- En plaçant les dates des différentes étapes du projet,
- En écrivant à quoi correspondent ces dates.



4 – Pourquoi le projet est-il suspendu en 1915 ?

- Le projet est suspendu parce qu'il coûte trop cher.* *Le projet est suspendu parce que les matériaux coûtent trop chers.* *Le projet est suspendu parce que la France est en pleine Première Guerre mondiale.*

5 – Pourquoi ce projet sera finalement abandonné en 1918 ?

- Le projet est suspendu parce qu'il coûte trop cher.* *Le projet est suspendu parce que les matériaux coûtent trop cher.* *Le projet est suspendu parce que la France est en pleine Première Guerre mondiale.*

Vocabulaire :

- Beffroi : petite tour abritant des cloches.

L'ACQUISITION DE L'HÔTEL AUBAN-MOËT

1 – Qui est l'architecte de l'Hôtel Auban-Moët ?

- Victor LENOIR
 Eugène BÜHLER
 Eugénie von BOMBERGHEM

2 – Quand l'Hôtel Auban-Moët a-t-il été construit ?

- Entre 1854 et 1919
 Entre 1858 et 1919
 Entre 1854 et 1858

3 – Qui a commandé la construction de l'Hôtel Auban-Moët ?

- Victor LENOIR
 Victor MOËT-ROMONT
 Eugénie von BOMBERGHEM

4 – A quel style correspond...

... l'intérieur du bâtiment	... l'extérieur du bâtiment	... les jardins
 <p>Salle du conseil, 2013, © Ville d'Épernay.</p>	 <p>Photographie personnelle</p>	 <p>Le parc, octobre 2015, © Ville d'Épernay.</p>
<p>- _____</p> <p>- _____</p> <p>- _____</p>	<p>_____</p>	<p>- _____</p> <p>- _____</p> <p>- _____</p>

5 – Qui a réalisé les jardins ?

- Victor LENOIR
 Les frères DENIS
 Eugène BÜHLER

6 – Qui vend ce bâtiment à la ville d'Épernay ?

- Victor LENOIR
 Victor MOËT-ROMONT
 Eugénie von BOMBERGHEM

7 – En quelle année cette vente a-t-elle eu lieu ?

- 18 mars 1854
 18 mars 1858
 18 mars 1919

DE TRAVAUX EN RENOVATIONS

1 – Quand la ville d'Épernay fait-elle officiellement de l'Hôtel Auban-Moët son Hôtel de ville ?

- 8 février 1920 21 février 1921 6 juillet 1924

2 – Comment sont réaffectées les anciennes pièces de l'Hôtel Auban-Moët en 1919-1920 ?

Ancienne fonction du lieu



Photographie de l'intérieur de l'Hôtel Auban-Moët, 1920, Archives municipales d'Épernay, « Album rouge », non coté

Nouvelle fonction du lieu



Photographie de l'intérieur de l'Hôtel de ville, 2019, © Ville d'Épernay.

La _____ devient _____

Le grand salon devient _____



Photographie de l'intérieur de l'Hôtel de ville, 2019, © Ville d'Épernay.



Photographie de l'intérieur de l'Hôtel Auban-Moët, 1920, Archives municipales d'Épernav. « Album rouge ». non coté



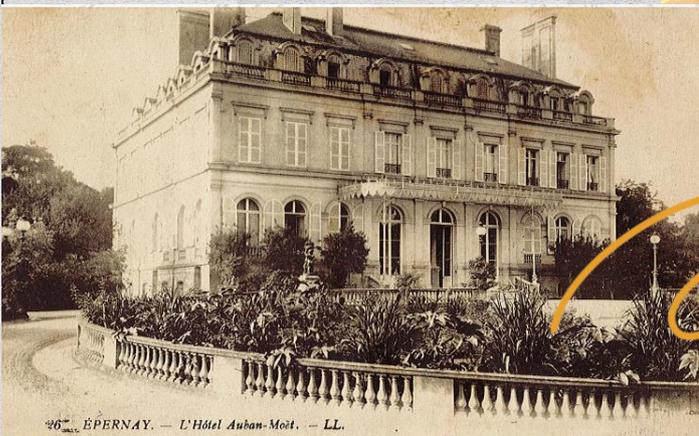
Photographie de l'intérieur de l'Hôtel de ville, 2019, © Ville d'Épernav.

Le _____ devient la _____

Les écuries deviennent _____



Photographie de l'intérieur de l'Hôtel de ville, 2019, © Ville d'Épernav.



26. ÉPERNAV. — L'Hôtel Auban-Moët. — LL.

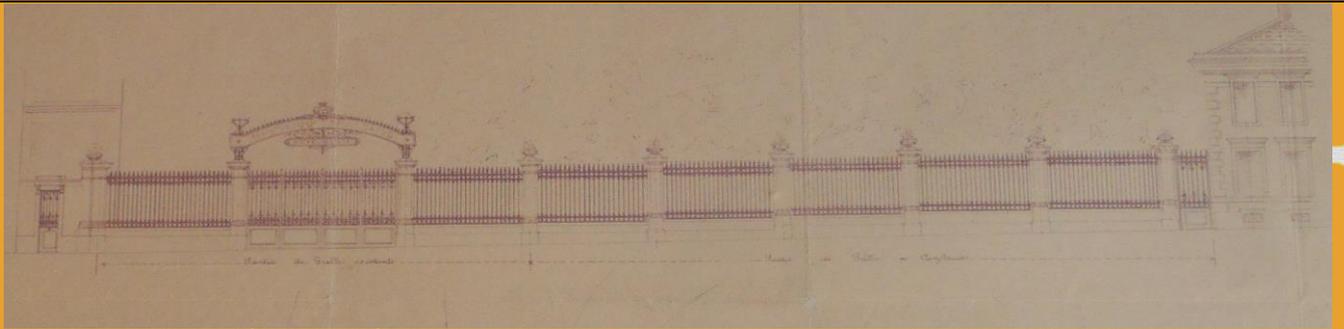
Hôtel particulier Auban-Moët, début du XXème siècle, Archives municipales d'Épernav, collection Jarc, non coté



Façade de l'Hôtel de ville, 2019, © Ville d'Épernav.

Le bâtiment devient un lieu public. On lui ajoute des symboles de la République :

- _____
- _____



Projet de grille de clôture de l'Hôtel de ville, Archives municipales d'Épernay, 1M2

Les murs qui clôtureaient le parc de l'Hôtel Auban-Moët sont remplacés par des _____ pour :

- _____
- _____

3 – Remplissez la fiche d'identité du monument ci-dessous.



Hôtel de ville côté avenue de Champagne, 2002, © Ville d'Épernay.

Nom du monument :	_____
Emplacement :	_____
Auteurs du monument :	_____ _____
Date de l'inauguration :	_____

Description : Compléter la légende en décrivant le monument



	_____
	_____
	_____
	_____
	_____

UN SIECLE D'ÉVÈNEMENTS

1 - Retrouvez les différents évènements qui se sont déroulés à l'Hôtel de ville d'Épernay.

The timeline features a central axis with years from 1920 to 2020. Events are marked with photographs and text boxes. Some boxes are empty, indicating missing information.

- 1920:** Photographie aérienne. 1A82/1818
- 1920-1930:** Photographie conservée aux Archives municipales d'Épernay, non cotée. 27/08/1928
- 1920-1930:** Photographie conservée aux Archives municipales d'Épernay, non cotée. 20/07/1930
- 1920-1930:** Photographie conservée aux Archives municipales d'Épernay, non cotée. 18/02/1934
- 1920-1930:** Photographie conservée aux Archives municipales d'Épernay, non cotée. 25/08/1933
- 1963:** Charles de GAULLE, Président de la République, est reçu par Roger MENU, Maire d'Épernay. 23/04/1963
- 1982:** Photographie conservée aux Archives municipales d'Épernay, fonds photographique, non coté. 51/07/1982
- 2000:** Mapping vidéo Ville d'Épernay. 16/12/2000

